



**NOTIFICATION DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION
PRÉSENTÉE PAR LE GHANA**

**RÉPONSES DU GHANA AUX QUESTIONS
POSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS**

La communication ci-après, datée du 3 avril 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Ghana.

1. Pourquoi exiger un permis pour l'importation de volaille?

Réponse: Les principaux points pris en considération pour exiger un permis d'importation sont la protection des consommateurs et la prévention de l'introduction de maladies animales transfrontalières.

2. Pourquoi demander des renseignements statistiques?

Réponse: Afin de nous permettre d'effectuer une évaluation des risques à l'importation et d'élaborer des prescriptions zoosanitaires.

Ces renseignements doivent-ils être fournis en plus des formulaires de déclaration en douane qui peuvent être exigés?

Réponse: Oui.

3. Quelle est la durée de validité des permis d'importation?

Réponse: Trois mois.

4. Quelles sont les redevances associées aux permis d'importation?

Réponse: Les redevances associées aux permis sont perçues sur l'inscription annuelle de l'importateur et sur l'inspection des lots.

5. Le gouvernement ghanéen impose-t-il des restrictions supplémentaires aux importateurs de volaille, telles que des restrictions de poids, par exemple?

Réponse: Oui, sur certains produits de base comme les pattes de poulet.

6. Les importateurs de volaille doivent-ils obtenir des permis supplémentaires d'autres ministères?

Réponse: Oui.

Selon le MOFA, "l'autorisation d'importer et la délivrance des permis d'importation provisoires et définitifs dépendront de la situation zoosanitaire dans le pays d'origine des produits".

1. Qu'entend-on par "situation zoosanitaire dans le pays d'origine des produits"?

Réponse: Il s'agit de la situation relative aux maladies animales dans le pays d'origine. En d'autres termes, est-ce que les animaux y sont malades ou en bonne santé? Existe-t-il des foyers de maladies animales transfrontalières, ou des conditions s'y rapportant, qui affectent le commerce international?

Comment le Directeur des services vétérinaires détermine-t-il la situation sanitaire dans le pays d'origine?

Réponse: Le Directeur des services vétérinaires a recours à un certain nombre de renseignements disponibles via le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) du site Web de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour déterminer la situation sanitaire dans le pays d'origine.

Le Ghana peut-il fournir des renseignements détaillés sur la manière dont les inspections sanitaires sont effectuées avant qu'un permis d'importation définitif soit délivré?

Réponse: Les permis d'importation définitifs sont également appelés dispenses. À l'arrivée des marchandises importées au point d'entrée, les activités de contrôle et d'inspection vétérinaire à la frontière sont effectuées comme suit:

- a) Contrôle documentaire: L'inspecteur vérifie l'origine et les garanties sanitaires figurant sur le certificat vétérinaire accompagnant le lot. En outre, il vérifie que le certificat vétérinaire présente les caractéristiques suivantes:
 - il ne doit désigner qu'un seul lot;
 - il doit être signé par un vétérinaire officiel;
 - il doit être signé et revêtu du cachet officiel du pays;
 - la couleur de la signature et du cachet qui y sont apposés doit être différente de celle qui est utilisée sur le certificat imprimé;
 - il doit concerner un lot en provenance d'un pays et d'un établissement approuvés.
- b) Contrôle d'identité: L'inspecteur vérifie que les renseignements indiqués sur le certificat vétérinaire correspondent aux marchandises présentées, au pays et à l'établissement d'origine de celles-ci. Les sceaux apposés par le vétérinaire officiel sur les produits conteneurisés sont également vérifiés.
- c) Contrôle physique: L'inspecteur effectue des tests organoleptiques et chimiques simples pour connaître l'état des produits ainsi que les conditions et les moyens de leur transport, notamment en ce qui concerne la chaîne du froid, dont le non-respect peut détériorer la qualité des produits. L'inspecteur prélève ensuite des échantillons pour analyse afin de confirmer la qualité des produits.

2. Lorsque les importateurs se voient refuser un permis d'importation définitif, sont-ils informés de la raison de ce refus?

Réponse: Oui, les importateurs qui se voient refuser un permis d'importation définitif (également appelé dispense) sont informés des raisons du refus.

Existe-t-il des voies de recours en cas de refus d'un permis d'importation?

Réponse: Tous les requérants ont le droit de faire appel auprès de l'autorité compétente en matière de refus, bien qu'il n'y ait pas de procédure écrite.
